



Unione Sportiva Aurora - Trento

Règlementation 64^o trophée Alcide Degasperi

Article 1 – Organisation

L'épreuve **64^o Trofeo Alcide Degasperi** est organisée par US AURORA ASD – code **20G0022** (Rue Solteri, 66 - 38121 – Trento – ITA) avec collaboration des US ANGARANO AZZURRA sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale.

Elle se dispute **02 june 2018**.

Directeur de Course International **Roberto Corradini**, Licence FCI 702560P mobile +39 348 2824734.

Vice-Directeur de Course International **Stefano Sartori** Licence FCI 867146Z mobile +39 348 526 1115.

Article 2 – Type d'Epreuve - Participation

➤ Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: Equipe Continentale Professionnelle UCI du pays, Equipe Continentale UCI stranier, maximum 2, Equipe Nationale, Regional, Equipe de Club;

➤ La course, sur invitation, est réservée aux athlètes des catégorie hommes Elite Under 23;

➤ Elle est inscrite au calendrier UCI UCI Europe Tour et est classée en classe **ME 1.2**;

➤ L'équipes seront composées d'un nombre max 6 min.4 des coureurs;

➤ Pour l'éventuel indemnité de participation voir le bulletin officiel d'engagement;

➤ Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivantes: 40-30-25-20-15-10-5-3-3-3.

Article 3 – Documents pour l'approbation

La course se déroulera sur un parcours indiqué dans les documents suivants:

- Itinéraire horaire
- Plans
- Profils
- Détails des départ et arrivées
- Plan, profil et description des 3 derniers km
- Description zone déviation voitures
- Déclaration directeur de course et vice-directeur de course
- Liste des hôpitaux situés à proximité du parcours

Article 4 – Inscriptions

Reçu confirmation de la participation , les inscriptions devront être confirmées à la Société US Aurora ASD avec bulletin d'engagement par mail: usauroratrento@gmail.com avant 20 jour de l'épreuve.

L'équipe, 72 heures avant la course, devoir confirmer les nommés du titulaires et des 2 réserve.



Unione Sportiva Aurora - Trento

Article 5 – Permanence

La permanence de départ se tient, le 02 juin alle ore 8.30 à Châteaux de Ezzelini à Bassano del Grappa.

Les opérations de contrôle des licences et remise des dossards se dérouleront de 09.00h à 10.30 h à Châteaux de Ezzelini à Bassano del Grappa.

Article 6 – Réunion Technique – art. 1.2.087 du Règlement UCI

La réunion technique avec le Directeur d'organisation, le Collège des Commissaires, les Directeurs Sportifs et le représentant du S.T.F. aura lieu de 11.00 h à 11.20 h à Châteaux de Ezzelini à Bassano del Grappa.

Article 7 – Contrôle de Départ

Les coureurs effectueront la signature de la feuille de départ de 12.15 h à 12.45h à Châteaux de Ezzelini à Bassano del Grappa. Le départ est fixé à **13.00h** à Rue Scalabrini pied sur le sol, après un court transfert.

Article 8 – Passages à Niveau

Les passages au niveau seront signalés sur l'itinéraire horaire.
Toute situation de course sera tranchée par la réglementation FCI/UCI a cet propos.

Article 9 – Contrôle Antidopage

A la fin de l'épreuve, le contrôle antidopage aura lieu à Borgo Valsugana c/o Hotel de Ville, et sera effectué selon la les réglementation de l' UCI et selon les lois de l'Etat Italien.

Article 10 – Radio Course

Tout véhicule autorisé a suivre la course doit être pourvu d'une signe distinctif et équipé de radio récepteur « Radio-Course » diffusée en langue italienne et française ou anglaise. Fréquence **26.945** Canal **34**.

Article 11 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique des concurrents, sera effectué par 3 voitures neutres prévues par l'organisation (avec 3 vélos) pour le changement des roues ou des vélos.

Le service d'assistance mécanique est déroulée du Team FIR.

L'organisateur n'autorise pas un service d'assistance technique à partir de moto.

Article 12 - Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, le coureurs suivants doivent se présenter au protocole dans un délai maximum 10 minute après leur arrivée: le 3 premiers de l'épreuve.

Article 13 – Sanctions

Les infractions appliquées seront celles du règlement de l'UCI.

Article 14 – Prix

Les prix seront donnés à la fin de la compétition suivant la reglementation internationale et selon les lois de L'Etat Italien aux premiers 20 athlètes classifiés (comme de tableau joint).

Classification	Euro	Classification	Euro	Classification	Euro
1° class.	2377,00	8° class.	115,00	15° class.	56,00



Unione Sportiva Aurora - Trento

Classification	Euro	Classification	Euro	Classification	Euro
2° class.	1186,00	9° class.	115,00	16° class.	56,00
3° class.	595,00	10° class.	56,00	17° class.	56,00
4° class.	299,00	11° class.	56,00	18° class.	56,00
5° class.	235,00	12° class.	56,00	19° class.	56,00
6° class.	176,00	13° class.	56,00	20° class.	56,00
7° class.	176,00	14° class.	56,00		

Les prix pour GPM seront donnés à la fin de la compétition suivant la réglementation internationale et selon les lois de L'Etat Italien aux premiers athlète classifiés pour chaque GPM (comme de tableau joint).

Classification	GPM Sella	GPM Telve 1° passage	GPM Telve 2° passage	GPM Telve 3° passage
1° class.	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Article 15 - Pénalités

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Article 16 – Délais d'arrivée – art. 2.3.039 du règlement UCI

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en case de exceptionnelles circonstances de force majeure.

Article 17 – Ravitaillement

Il est permis selon la réglementation FCI/UCI.

Il est permis de kilomètre 50 et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée, par des personnes à pied ou des véhicules en mouvement autorisés après la course.

Fourniture d'un lieu fixe à Olle au km km 95,113,132 e 150.

Article 18 – Secours

Sera assurée par minime 2 ambulance et un médecin de course.

Les hôpitaux le long du parcours sont :

Borgo Valsugana: hôpital S. Lorenzo Corso Vicenza tel. 0461-755214

Bassano del Grappa: hôpital Civile Via dei Lotti tel. 0424-888111

Article 19 – Code de la Route

Les coureurs et les chauffeurs des véhicules officiels présents à la course sont tenus d'observer rigoureusement le Code de la Route ainsi que les dispositions de la Direction de l'Organisation. Les plaques officielles seront retirées à toute personne qui (directement ou indirectement) sera responsable du non respect des dispositions ci-dessus évoquées.

Le Directeur Sportif est le responsable des coureurs e des toutes personne de l'équipe communique a l'organisateur au moment de l'accréditation.

L'Organisateur mettra en place un service de sécurité pour la protection des coureurs.

La course sera précédée d'une voiture avec panneau <<**attention-course cycliste**>> et une autre voiture ayant un panneau <<**fin de course cycliste**>> que fermera la course.



Unione Sportiva Aurora - Trento

Article 20 – Collège des Commissaires

Le collège des Commissaires est composé de M. **GUIMARÃES Cláudio** (Président du Collège des Commissaires).

Article 21 - Dispositions Finales

La manifestation se déroule selon les dispositions réglementaires de l'UCI, celles de la FCI compatibles avec le règlement UCI et les lois de l'Etat Italien.

Il direttore di Organizzazione

Roberto Corradini

Il Presidente

Andrea Furlani



Direttore di Organizzazione

Stefano Sartori